

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 07 novembre 2023 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. FERRARI Antoine, M. POURRIER Luc, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith, Mme LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély

Excusés : M. GATTONE Emmanuel, Mme COTTIN Véronique, M. NOUVELLE Philippe

Procurations : M. GATTONE Emmanuel à M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique à Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel à Mme LENG-GOLLIET Amély

Absents : Mme POMMES Kathy, M. DU BOIS Jérôme

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 3 octobre 2023

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Décision Modificative n°3 Budget Principal

Point n°3 : Dissolution du budget annexe VTT

Point n°4 : Passage à la nomenclature M57

Point n°5 : Tarifs 2023-2024 des secours en montagne

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 6 : Rétrocession d'une parcelle communale

Point n° 7 : Campagne de recensement de la population 2024 : désignation d'un agent coordonnateur et création d'un/des emploi(s) d'agent(s) recenseur(s) et rémunération des agents recenseurs

VIE ASSOCIATIVE

Point n° 8 : Demande de sponsoring Télémark

Point n° 9 : Calendrier des fêtes

TRAVAUX / FORETS

Point n°10 : Compte-rendu de la commission

Point n°11 : SIEA : APD alimentation électriques Les Corneillettes

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°12 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°13 : Travaux de la commission Solidarité

INTERCOMMUNALITE

Rapports annuels de l'eau

Contrat Territorial de Santé

INFORMATIONS DIVERSES

11 novembre

Ouverture de séance à 20h00

Mme Sophie REBOUL SALZE est nommée secrétaire de séance

Madame la Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les membres du CCAS.

Mme Pommès Kathy ayant fait part de sa démission du CCAS le 02 novembre 2023, il est proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour et de désigner un nouveau membre élu du conseil d'administration du CCAS. Pas d'oppositions.

Approbation du PV

Pas de remarques.

FINANCES

Point N°1 Factures et engagements

Concernant les factures du budget bois, M. Ferrari demande qui est l'entreprise Pralon. M. Baguet répond que c'est une entreprise de sous-traitance de l'ONF qui a exploité le bois cette année. Les 29 000€ correspondent aux frais d'affouage, de scierie et de bois de chauffage.

M. Baguet ajoute que l'entreprise peut changer d'une année à l'autre.

Point N°2 Décision modificative n°3 Budget Principal

Madame la Maire présente la décision modificative n°3.

Lors du conseil du mois précédent, avaient été évoqués les travaux à prévoir pour l'arrivée du bus, travaux qui n'étaient pas prévus en début d'année.

Les dépenses d'investissements ajoutées concernent donc les travaux d'aménagement des arrêts de bus et un complément pour les travaux du chemin des Reinnets qui devraient débiter très prochainement. En fonctionnement, le réajustement concerne des frais financiers liés au remboursement des intérêts à hauteur de 650€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Augmentation	Baisse
<u>DEPENSES</u>		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		70 000,00 €
<u>DEPENSES</u>		
OPERATION 146 ENROBE ET MARQUAGE	70 000,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Augmentation	Baisse
<u>DEPENSES</u>		
66 - CHARGES FINANCIERES	650,00	
<u>DEPENSES</u>		
022 - DEPENSES IMPREVUS		650,00

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER la décision modificative n°3 du Budget principal 2023 comme présenté ci-dessus.

Point N°3 Dissolution du budget annexe VTT

Mme la Maire informe que le budget annexe VTT est aujourd'hui un budget dont les dépenses d'investissement réalisées sont liées à l'entretien courant et aux travaux du bâtiment « Les Loges du Léman » (restaurant et hôtel) qui peuvent aujourd'hui être intégrées dans le budget principal de la Commune.

La DGFIP est favorable à l'intégration des budgets annexes de ce type dans les budgets principaux des collectivités, comme cela a été fait en décembre 2021 pour le budget annexe Bois.

Cette dissolution n'avait pas pu être faite l'an dernier à cause des dettes de l'ancien gérant. Depuis la reprise du nouveau gestionnaire, les comptes ont été rééquilibrés, cette dissolution est donc possible.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe VTT à compter du 1^{er} janvier 2024

D'AUTORISER le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget annexe VTT vers le budget principal sur l'exercice 2024, sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2023 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné,

D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Point N°4 Passage à la nomenclature comptable M57

Madame la Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités doivent évoluer vers la nomenclature comptable M57. Aujourd'hui nous sommes en M14. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite 3DS.

Cette nouvelle nomenclature permet d'améliorer la qualité comptable et tend à se rapprocher de la comptabilité privée. Le chapitre de dépenses imprévues sera supprimé car il sera possible pour l'exécutif, sous autorisation du conseil, de faire des virements de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5%. C'est une simplification administrative, il n'y aura pas de grands bouleversements.

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que la commune adoptera la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024.
- **D'UTILISER** la nomenclature abrégée (pour les communes de moins de 3 500 ha.)
- **DE DEROGER** au principe de prorata temporis concernant les amortissements
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRECISER** qu'un règlement budgétaire et financier n'est pas nécessaire pour la nomenclature abrégée.

Point N°5 Tarifs 2023-2024 des secours en montagne

Mme la Maire présente les tarifs de secours sur piste 2023/2024.

Le Syndicat Mixte des Mont Jura (SMMJ) ayant fixé ses tarifs pour cette nouvelle saison, il est proposé de s'aligner avec ceux proposés par la commune de Lélex comme il en avait été délibéré l'an dernier. Les tarifs proposés cette année présentent une légère augmentation. Pour rappel, le SMMJ envoie aux communes la factures des secours que nous payerons au SMMJ puis nous récupérons auprès des victimes. Comme les domaines de Crozet et Lélex sont liés, nous avons convenu d'avoir les mêmes tarifs.

- **FRONT DE NEIGE : 59 €**
Soins effectués aux postes de secours
- **ZONES RAPPROCHEES**
Secours et transport de moins de 1km : 225 €
- **ZONES ELOIGNEES :**
Secours et transport de plus de 1km : 405 €
- **ZONE EXCEPTIONNELLE : 800 €**

Tout ce qui ne fait pas partie du domaine balisé nécessitant l'intervention de plus de 2 secouristes

- **TEMPS PASSE PAR UN PISTEUR à l'heure : 98 €**
- **TRANSPORT SCOOTER : 92 €**
- **TRANSPORT ENGIN DE DAMAGE : 265 €**

- COUT D'EXPLOITATION TELECABINE à l'heure : 415 €

M. Baguet demande pourquoi la commune de Lélex ne propose pas les mêmes tarifs que le SMMJ ? Mme la Maire répond que la commune de Lélex a beaucoup de factures de secours qu'elle n'arrive pas à recouvrer. Crozet en a mais nettement moins que Lélex.

Mme Reboul Salze demande où sont évacués les blessés de Lélex ? Mme la Maire répond que cela dépend des accords avec les transporteurs.

M. Baguet ajoute que Lélex demandent un peu plus pour compenser ceux qui ne payent pas.

Mme la Maire précise que normalement les skieurs sont assurés.

M. Lachaux ajoute que l'on aurait pu appliquer 10% sur tous les types de secours.

M. Lesegretain s'étonne de ces non paiements de secours. Mme la Maire répond que ces non-recouvrements sont transmis au Trésor Public en charge de faire des recherches.

Mme Mosteiro ajoute qu'il est constaté le même phénomène pour la restauration scolaire et que c'est parfois compliqué de retrouver les non payeurs. M. Lesegretain suit l'avis de Mme Mosteiro mais ajoute que la différence est que le ski reste du loisir.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER les tarifs de secours sur piste 2023-2024 tels que présentés.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°6 Rétrocession d'une parcelle communale. E1205

Mme la Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle communale n° E1205 d'une surface de 28m² à M. GOUDARD Michel au prix de 5€ le m², soit 140 €. Le propriétaire souhaite régulariser la situation avec la commune, situation qui date d'une quarantaine d'année. Les frais administratifs seront à la charge de l'acheteur.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ACCEPTER la vente de la parcelle section E 1205 d'une surface de 28 m² à M. GOUDARD Michel pour le montant de 140 €.

D'ACCEPTER de mandater un cabinet certifié pour établir l'acte administratif.

D'AUTORISER Mme la Maire, à signer l'acte de vente.

Point N°7 Campagne de recensement de la population 2024

Madame la Maire indique à l'assemblée que la commune de Crozet figure parmi les villes dont le recensement de la population est prévu pour 2024, entre le jeudi 18 janvier 2024 et le samedi 17 février 2024.

A cet effet, Mme la Maire informe le conseil municipal que la commune doit désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la centralisation des données collectées par les agents recenseurs ainsi qu'un coordonnateur suppléant.

Afin de réaliser les opérations du recensement 2024, Mme le Maire rappelle également à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs, d'en fixer le nombre et la rémunération.

- Il est proposé de désigner 2 coordonnateurs dont un coordonnateur suppléant en les personnes d'Emilie DYDUCH, titulaire, et Cécile PERQUIN en tant que suppléante.
- Il est proposé de décider la création d'emplois de non titulaires pour faire face au besoin occasionnel du recensement 2024 à raison de :
 - 4 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

- Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - Une part forfaitaire indemnisant :
 - Les deux formations obligatoires, à hauteur de 75 euros chacune,
 - Les frais de carburant, à hauteur de 80 euros.
 - Une part variable, rémunérant la collecte des feuilles de logement à hauteur de 4 euros par feuille.
 - Des primes incitatives comme suit :
 - Une prime de 150 euros si 75% des logements ont été démarchés à la fin de la deuxième semaine.
 - Une prime de 300 euros si 100% des logements ont été démarchés à la fin de la troisième semaine.

étant entendu qu'aucune rémunération ne pourra être inférieure au SMIC mensuel brut pour tout agent recenseur ayant totalement complété sa mission.

M. Lesegretain demande comment s'organise la campagne.

Mme la Maire informe que le village sera divisé en 4 secteurs. L'agent recenseur déposera une fiche dans chaque logement (une fiche logement et une fiche par habitant). Si les personnes sont présentes, l'agent recenseur leur remettra en mains propres. S'ils ne sont pas là, les formulaires seront mis dans la boîte aux lettres. Les habitants pourront soit remplir le formulaire par internet (site de l'Insee), soit le remettre à la mairie. Les personnes ayant besoin d'aide pourront demander de se faire assister par l'agent recenseur ou par téléphone.

Mme la Maire ajoute que ce recensement est important, il fixe le nombre d'habitants qui détermine la dotation globale de financement (DGF), il donne un regard précis de la population française et permet de faire des statistiques globales pour l'Insee. Cette campagne demande un gros investissement des la part de agents recenseurs. Les 2 premières semaines sont cruciales.

M. Lequin demande s'il y a une aide financière de l'Etat ? Mme la Maire répond oui.

M. Pourrier demande si on a une idée du montant de la paie ? Mme la Maire répond près de 2000 €. On rémunérera à la feuille rendue.

Elle ajoute qu'il y aura une problématique : ceux qui ne souhaitent pas répondre car résidence secondaire.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE DESIGNER 2 coordonnateurs dont un coordonnateur suppléant,

DE DECIDER la création d'emplois non titulaires pour faire face au besoin occasionnel du recensement 2024 à raison de 4 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 18 janvier 2024 au 17 février 2024,

D'AUTORISER Madame la Maire à recruter 4 agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 17 février 2024,

D'ACCEPTER la rémunération nette selon le barème suivant :

- Une part forfaitaire indemnisant :
 - Les deux formations obligatoires, à hauteur de 75 euros chacune
 - Les frais de carburant, à hauteur de 80 euros.
- Une part variable, rémunérant la collecte des feuilles de logement à hauteur de 4 euros par feuille.
- Des primes incitatives comme suit :
 - Une prime de 150 euros si 75% des logements ont été démarchés à la fin de la deuxième semaine.
 - Une prime de 300 euros si 100% des logements ont été démarchés à la fin de la troisième semaine.

VIE ASSOCIATIVE

Point N°8 Demande de sponsoring Télémark

Mme Lily MERINE SERVAIS, jeune athlète de 19 ans habitant Crozet, intègre l'équipe de France de Télémark pour la saison 2023-2024. Elle sollicite la Commune pour un soutien financier. Son budget prévisionnel pour la saison à venir est de 9500€. Celui-ci comprend la matériel, les frais de stage, de coupe du monde et de France, les inscriptions club et licence et les soins préparatoires aux courses.

M. Lequin demande si elle apposera le logo de Crozet quelque part? Mme Mosteiro répond qu'elle pourra le faire sur du matériel et dans la presse.

Mme Lachaux demande pourquoi avoir proposé 500€ ? Mme la Maire répond qu'il fallait fixer une somme, cela nous semblait déjà bien. Cette athlète a un niveau élevé dans sa discipline et cet effort doit être soutenu.

Mme Mosteiro propose qu'il serait opportun de définir une ligne budgétaire destinée au sponsoring pour 2024.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE DECIDER l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € à Mme Lily MERINE SERVAIS ainsi qu'une location gratuite de la salle des fêtes pour organiser une manifestation en lien avec ses compétitions.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2023

Point N°9 Calendrier des fêtes 2024

M. Lequin fait part aux membres du conseil que les associations ont donné leurs dates d'évènements pour 2024.

M. Baguet ajoute qu'il va donner prochainement les deux dates de manifestations de la Chasse qui auront lieu à Crozet, la salle des fêtes d'Echenevex étant moins fonctionnelle.

La vogue de la Jeunesse aurait lieu le 8 et 9 juin, cela reste à confirmer. La journée des associations est à fixer.

TRAVAUX/ FORET/SECURITE

Point N°10 Compte-rendu de la commission du 3 novembre

Mme Mosteiro présente le compte rendu de la dernière commission :

Aménagement du chemin des Reinnets

Une rencontre a eu lieu le 20 octobre avec les riverains concernés par une modification impactant leur propriété.

Les absents à cette réunion ont été contactés par la suite.

Une demande a été faite pour un ralentisseur supplémentaire : la commission ne souhaite pas ajouter d'équipement supplémentaire. Eventuellement, la demande pourrait être réenvisagée si nécessité.

Les travaux débutent mi-novembre. Le goudronnage est prévu à la réouverture de l'unité de production. Réunion de travaux le mardi après-midi.

Travaux à envisager :

Chemin de La Pralay dont l'état est assez détérioré.

Implantation des nouveaux panneaux de rues

Les poteaux ont été installés, les administrés font leurs démarches. De son côté la commune transmet à La Poste et au Service d'information géographique du SIEA qui transmet aux services des impôts et au cadastre.

Etude de flux du SIEA sur l'ensemble de nos bâtiments communaux.

Prise de connaissance des fiches de préconisations réalisées par Madame Auffrey du SIEA sur nos bâtiments étudiés : groupe scolaire, Ateliers municipaux et CPI, ancienne école, logements de la Cure, Mairie, salle associative de la Cure, Rossillon, Salle des fêtes.

La priorité est donnée pour les gros travaux au groupe scolaire et salle des fêtes. Il sera nécessaire de rechercher un maître d'œuvre pour définir les travaux à réaliser. Le SIEA peut nous accompagner dans cette démarche.

Artelec : société qui régule notre chauffage. Le devis est en attente pour de la régulation précise du chauffage de l'école, une sonde par classe permettant de piloter depuis la mairie.

Point N°11 SIEA : APD alimentation électriques « Les Corneillettes »

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal du programme APD pour l'alimentation électrique des logements « Les Corneillettes ».

Montant des travaux : 57 200.00 € TTC (47 666.67 € HT)

Participation du syndicat : 23 833.33 €

Fonds de compensation de TVA : 9 533.33 €

Dépenses prévisionnelles pour la Commune : 23 833.33 €

S'agissant d'alimentation de propriété privée, nous avons convenu d'un PUP (projet Urbain Partenarial) dans lequel il a une participation du promoteur à ce projet à hauteur de 37 143€ HT. Comme c'est une dépense prévisionnelle, on ne touche pas au PUP pour le moment.

M. Chanel a regardé le projet, nous allons exiger que les réseaux soient enterrés sous les trottoirs.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER les montants,

D'AUTORISER Mme la maire à signer le programme.

URBANISME

Point N° 12 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Mme Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113523 B0042	26/05/23	CANTILLO Juan	214 route de Gex	Modification de façade au sous-sol : Création de surface habitable 35 M²	24/10/2023	REFUS TACITE
DP00113523 B0054	26/06/23	BUGNET Bernard	12 chemin Champ Téchaud - Pré Burtin	Pose de grillage rigide panneau soudé gris	19/10/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113523 B0059	08/07/23	HOMANS Hilary	141 impasse des Corneillettes	Auvent aluminium. Non clos, surface non habitable. Uniquement toiture polycarbonate fixe.	20/10/2023	REFUS TACITE
DP00113523 B0064	24/07/23	TENCALEC Theodor	27 rue du Pré d'Anaïs	Pose d'un portail coulissant télescopique	21/09/2023	OPPOSITION
DP00113523 B0068	03/08/23	SCI SAIDA - M. et Mme EL MOROU Hassan et Sarah	58 rue des Biolles	Installation de clôtures tout autour du terrain en respectant les bornes et installation d'un portail à l'avant du terrain.	29/10/2023	TACITE
DP00113523 B0074	12/09/23	DION Marie	Les Sarsonnières	Couvert à véhicule ossature bois et tuiles	24/10/2023	NON OPPOSITION

DP00113523 B0076	22/09/23	POURRIER Luc	230 route de la Télécabine	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable	22/10/2023	TACITE
DP00113523 B0077	27/09/23	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	54 rue du Jura	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture,	13/10/2023	OPPOSITION
DP00113523 B0079	06/10/23	BAJON Theo	Mossillon	construction d'un petit local agricole de stockage, d'une surface au sol inférieure à 20 M².	31/10/2023	OPPOSITION
PC00113522 B0004M02	28/07/23	ZEDGUINIDZE Ilia	Rue du Jura	Modification des ouvertures en façades. Création de surface de plancher. Modification accès et stationnement. Modification dimension et implantation piscine.	18/09/2023	REFUS
PC00113523 B0014	05/06/23		22 les Sarsonnières	Création de deux extensions, une sur un niveau et une deuxième sur deux niveaux. Création d'une piscine.	27/09/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0015	29/06/23	TURNER Jacqueline	146 impasse des Corneillettes	Réalisation d'une chambre supplémentaire adaptée au niveau de l'étage courant de la maison. Pour compléter la réalisation de l'extension une rampe sera réalisée au niveau de l'entrée pour faciliter l'accès au niveau intermédiaire de la maison qui est l'espace de vie principal.	18/09/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE

Mme Reboul Salze fait part aux membres de l'assemblée des récents problèmes d'inondations dans les nouveaux logements collectifs route de Gex. Le parking sous-terrain est inondé à près de 70 cm d'eau. Il semblerait que le projet de construction ait sous-évalué les évacuations d'eaux pluviales au vu des nombreuses sources existantes autour et des champs environnants. Concernant ce quartier, il faudra envisager une solution pérenne pour faire évacuer les eaux pluviales.

Mme Reboul Salze précise qu'il va falloir travailler sur le zonage du PLUIH à Crozet afin de réfléchir et de revoir la constructibilité de certaines zones, ou du moins, l'opportunité d'envisager des sous-sols, à commencer par la deuxième tranche de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Sarsonnières qui est en cours de révision. Une proposition avait été émise par la commune.

Mme la Maire informe que cette proposition va être soumise à enquête publique dans le cadre de la modification n°4 du PLUIH qui va débiter le 4 décembre prochain. Des remarques pourront être faites par les Crozatis notamment par rapport aux OAP.

M. Ferrari ajoute qu'au chemin des Carrières il y a une source importante juste au-dessus.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 13 Travaux des commissions

CCAS : Mme la Maire fait part que le 3 décembre prochain aura lieu le repas des Aînés au restaurant « Le Bois Joly ». La distribution des paniers se déroulera les 7 et 8 décembre.

L'Opération Brioche qui a eu lieu le 13 et 14 octobre a rapporté près de 500 € au profit de l'Adapei. La Jeunesse de Crozet est remerciée pour son active participation.

Point N° 14 Désignation d'un nouveau membre du CCAS

Madame la Maire a fait part à l'assemblée en début de séance, de la démission de Mme Pommès du conseil d'administration du CCAS. Elle sollicite l'assemblée afin de la remplacer. Pour rappel, la commission est composée de 6 membres élus et 6 membres issus d'associations ou autres.

Après appel à candidature, M. FERRARI Antoine se porte candidat.

Madame la Maire propose un vote à mains levées.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de :

DESIGNER M. FERRARI Antoine, membre de la commission CCAS de Crozet

INTERCOMMUNALITE

- Rapports d'activité 2022 de la Régie des eaux gessiennes. Il est disponible en ligne, Mme la Maire invite les conseillers municipaux à en prendre connaissance.
- Pays de Gex Agglo a signé le nouveau Contrat Territorial de Santé avec comme partenaires, l'ARS et l'Etat. Il présente 16 fiches actions qui vont concerner notamment le CESIM (Centre de soins immédiats). L'objectif de ces fiches est de pouvoir développer les services du CESIM qui sont en partie financés par l'Etat. Pour rappel, la mise en place d'un Contrat Territorial de Santé est une volonté de PGA alors même qu'elle n'a pas cette compétence dans ses attributions. C'est une compétence d'Etat. Sa durée est de 5 ans.
- Gestion et Valorisation des Déchets : du 18 au 26 novembre aura lieu la semaine de la réduction des déchets. Beaucoup d'animations vont être organisées, des visites, des ateliers, des marchés gratuits...

INFORMATION DIVERSES

- 11 novembre : rendez-vous à 11h30 sur la place de la mairie.
- Les vœux auront lieu le lundi 22 janvier à la salle des fêtes à 19h00.
- Prochain conseil le 05 décembre

Fin de conseil à 21h50

Le 5 décembre 2023,

Mme JOUANNET Martine

Maire



Le secrétaire de séance

Baguet Amélie